

Compte rendu du CA du 4 septembre 08

Etaient présents : Olivier Ronna, Stéphanie Mothes, Mireille De Coster et Pascal

Etude de différents points de l'ordre du jour :

JOKERS

*Les amapiens n'utilisent que rarement leur **joker** pour les contrats autres que légumes. Cela leur sera redit sur le site tout en précisant qu'il faut le faire 15 jours avant la date (distributions tous les 15 jours)

*Mireille vérifie tous les **jokers-légumes** qui ont été pris pour connaître le montant du chèque de régularisation de chacun;

*Christelle réécrit le contrat fromage, vérifie les **jokers-fromages** et récapitule les dates des futures distributions.

*Stéphanie fait la même chose pour les **fruits**.

REINSCRIPTIONS

*Stephanie réécrit un mèl indiquant des **dates de réinscriptions** (10 et 17 sept) et précisant le montant des chèques.

*Pour les réinscriptions

Le 10 : Olivier, Victor, Mireille

Le 17 : Olivier, Fanny

Le 24 : Christelle, Ludivine

SACS

*Stéphanie commande 100 sacs (à ne pas confondre avec les cabas!). Pour les financer il est décidé de mettre l'adhésion à 11 euros

Problèmes soulevés par Pascal

***Bilan pas satisfaisant des 6 derniers mois** : trop de surfaces de cultures, trop de travail donc cultures mal suivies. Les charges fixes ont nettement augmenté. Certains jours les paniers avaient une valeur supérieure aux 12 ou 17 euros. Il a eu moins d'aide de la part des amapiens. Il ne veut pas continuer ainsi. Olivier propose que l'AMAP l'aide pour le manque à gagner. Pascal refuse Pascal propose d'augmenter de 1 euro les paniers. Il a semblé impossible aux 3 membres du bureau de prendre seuls cette décision, d'autant plus que, simultanément Pascal va expliquer aux amapiens pourquoi dorénavant les paniers seront un peu moins garnis. **Il est donc décidé de réunir une AG exceptionnelle pour en débattre.**

*Il semblerait que Delphine Delage n'ait pas régularisé son 2^{ème} contrat légumes

*A discuter plus tard : faut il avoir un contrat légumes pour pouvoir prendre les autres contrats?

***Chèque de régularisation** : Pascal trouve que le système actuel le pénalise. Il propose qu'au moment de l'inscription l'amapien fasse **5** chèques de 48 ou 68 + **1** chèque de 36 ou 51+ **1** chèque de 12 ou 17(qu'il encaisserait ou pas selon la prise de joker).

***Certains amapiens se plaignent** à Pascal de ne pas avoir eu tel ou tel légume à la distribution précédente et demandent une compensation. Le "menu" des paniers est précisé à l'entrée de la distribution pour que précisément les gens vérifient que tout leur est donné. D'autre part si chacun faisait un tour..ou 2 à la distribution , il lui apparaîtrait que c'est pas si simple et que l'on peut se tromper.

Pascal veut "responsabiliser" les Amapiens.....